

14 juillet 2026

Hydro-Québec

C.P. 11022, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4V6

Objet : Apparition spéciale succédant la fermeture d'un compte client et exigences publiques lui étant liées.

Présidente directrice générale,

Ainsi qu'à tous les « Administrateurs », « Agents » et autres « Employés » de l'entreprise ici nommée spécifiquement « Hydro-Québec » en lien avec la facturation, sa « Maison Mère », ses « Filiales » ou tous les autres « Sous-Contractants » lui étant associés.

Aviser l'« Agent » c'est aviser le « Principal » et aviser le « Principal » c'est aviser l'« Agent »; ce qui engage la responsabilité de chacun pour faire circuler l'information.

Bonjour à tous,

À moins qu'aucun d'entre vous ne puisse sans hésitation et sans contrainte répondre par lettre aux trois questions simples suivantes, histoire de prouver publiquement si je fais erreur ou si au contraire, je dévoile la réalité de cette « Fraude Politique et Financière Mondiale » dans laquelle vous êtes impliqués par votre travail et que vous subissez individuellement en payant vos factures d'électricité, réalisez le bien :

- Est-ce que de un, le « eric blackburn » qui a finalement été associé au Numéro de compte 299 007 078 437 et au Numéro de contrat 3127 05559, voir la dernière facturation en annexe, sert à décrire et à identifier « légalement » et « légitimement » l'homme biologiquement vivant qui, le 22 avril 1979 à Alma au Lac-St-Jean, a quitté l'utérus de sa mère en sortant par son sexe, celui d'une femme biologique faite également de chair (air), de sang (mer) et d'os (terre) selon la nature des faits que vous savez, c'est-à-dire ce qui est; et non celle de votre « croyance » ou de votre « opinion », c'est-à-dire ce que vous pensez, donc ce que vous ne savez pas? Oui ou non.
- Si non, suivant ce même contrat qui devient alors vicié pour cause de non divulgation, est-ce que ce même « eric blackburn » correspond plutôt au fait d'identifier une « Personne Légale »; c'est-à-dire un genre de « Fiction Commerciale » qui porte le même nom ou similaire à celui qui m'a été donné à la naissance par mes deux parents? Oui ou non
- Et suivant cette même logique de bien identifier les « choses » versus les « êtres »; et à ce titre, je vous invite à écouter cette conviviale et intéressante discussion¹ avec l'« Agente » « Josée » de « Les Services à la clientèle », est-ce que vous travaillez pour l'« Entreprise Commerciale Maritime » appelée « Hydro-Québec » située à l'adresse « C.P. 11022, succ. Centre-ville Montréal (Québec) H3C 4V6 » et est-ce bien la même entreprise que cet

¹ Audio accessible à <https://no-thingman.com/politique#kebec>

« HYDRO QUÉBEC » situé au « MONTREAL, 75 BD RENE LEVESQUE OUEST CANADA » ou son équivalent enregistré dans le système Français sous le numéro SIRET 429 335 136 00017? Oui ou non.

Voici en conséquence les montants qui seront réclamés pour cause de fraude à mon identité d'homme vivant natif ou autochtone; conditionnés par la reconversion légitime de l'entreprise suivant une véritable « Nationalisation ». Cette dernière fut mise en place bien avant ma naissance à travers un « Système de Lois Maritimes » qu'on nous a forcé à respecter sans questionnement ni mention des remédiations ou alternatives possibles, pour qu'une « Compagnie » déguisée sous une appellation « Publique », dans le cadre actuel « Hydro Québec », puisse faire semblant que j'ai consenti volontairement à être son « Client » et ainsi me facturer sa dette alors que je suis en réalité un de ses « créditeurs/employeurs/bénéficiaires » qui lui a généré le crédit nécessaire pour ses services de par mon statut politique naturel, statut politique de base qui était bien connu avant sur notre planète.

C'est donc pour chacune d'entre nous un changement total de paradigme du fait de notre ignorance actuelle des juridictions, des lois et de ceux qui les manipulent pour nous faire oublier ce que nous sommes et d'où vient réellement l'argent.

Tableau 1 – Montant total estimé pour fin de réclamation

QTÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL DE LA LIGNE
1	20 août 2025 : Interruption de service sans préavis pour le numéro de client 100 726 992 nommé Éric Blackburn et lié au numéro de compte 299007 078437 - remboursement du paiement minimal exigé.	1 296,32 \$	1 296,32 \$
3 heures	Perte de jouissance de 8h00 le matin jusqu'à la fin de l'appel vers 11h11 rétablissant le courant. <i>(Mon taux horaire est ici calqué sur celui du Directeur Général et estimé à partir de son salaire annuel de 840 000 \$ en 2024 sans les bonis et en divisant par une semaine estimée de 35 heures de travail multipliés par 45 semaines au total.)</i>	533,33 \$	1 599,33 \$
2	Infraction au droit d'auteur sur mon nom donné à la naissance en vue d'une personnification pour fausse réclamation dans le commerce, d'abord « Éric Blackburn » et ensuite « eric blackburn ».	500 000,00 \$	1 000 000,00 \$
20	Fausses facturations : estimation du montant annuel moyen de consommation d'électricité à rembourser aux adresses de consommation utilisées par le passé.	1000 \$	20 000,00 \$
1	Facturation fermeture de compte du 29 juin 2026, reçu et payé le 10-07-2026.	1028,68 \$	1028,68 \$
SOUS-TOTAL			1 023 924,33 \$
5% EN DOMMAGES			51 196,22 \$

TOTAL

1 075 120,55 \$

Je vous invite chaleureusement à dépasser votre stade d'incompréhension et d'observer le gros bon sens des trois questions que je vous ai posées. Dès lors, pourquoi y répondre semble si compliqué et pourquoi vous n'êtes pas en mesure de le faire?

Ces réponses doivent être connues et validées publiquement tout autant que ce témoignage diplomatique beaucoup plus élaboré décrivant cette fraude; car je veux savoir un point c'est tout pour mieux agir en conséquence : <http://annavonreitz.com/diplomatictestimony.pdf>.

Et prétendre ne faire que votre « **Job** » ne peut pas être une excuse pour protéger ce mensonge que nous subissons tous de par la corruption qu'il a engendré au sommet des décideurs politiques de cette planète qui ne constituent en rien un modèle d'intégrité et de transparence de gestion, j'espère que ce point est minimalement clair pour vous tous.

Ainsi cela fut scellé, signé et autographié de par ma main vivante en ce 19^e jour du mois de juillet de l'année 2026 .


eric

Autographe (homme vivant) :

Signature (Personne Légale) :



Annexe



eric blackburn
Appartement 3
3625 rue Evelyn
Verdun QC H4G 1P4

Numéro de compte
299 007 078 437

Numéro de facture
627 103 269 619

Numéro de client
100 726 992

Page
1 de 2

Facture d'électricité du 3 juillet 2026



SOMMAIRE DU COMPTE

Montant de la facture précédente

1 004,37 \$

Montant dû immédiatement

1 004,37 \$

SOMMAIRE DE LA PRÉSENTE FACTURE

Le détail de la consommation est présenté plus loin.

Coûts de l'électricité

14,25 \$

TPS (n° 11944 9775 RT0001) - 5,0 %

0,71 \$

TVQ (n° 1000042605 TQ0020) - 9,975 %

1,42 \$

Frais d'administration

7,93 \$

Montant de la présente facture

24,31 \$

PROCEBAS/00001245 1/2 4857 35L/

Services à la clientèle

C.P. 1^{re} 003, succ. D
Montréal QC H3C 413

Téléphone : 514 385-7252

De 8 h à 20 h 30 en semaine
De 9 h à 17 h le samedi

www.hydroquebec.com

Pannas et bris (24 h/24) : 1 800 790-2424



Payer en retard entraîne des frais d'administration calculés au taux mensuel de 1,2 %
(14,4 % par année) à partir de la date d'échéance.



000491

eric blackburn
3-3625 rue Evelyn
Verdun QC H4G 1P4

Détacher cette partie et la retourner avec le paiement.
Cette facture peut être réglée dans les établissements financiers autorisés.
Ne pas aggraver - Merci.

Numéro de compte 299 007 078 437

Montant dû
immédiatement 1 004,37 \$

Montant dû au plus tard
le 24 juill. 2026 24,31 \$

Montant
total dû 1 028,68 \$

Montant
du paiement \$

77299007078437000102868 299007078437 000102868 06 0

1000 1 1 0061

086302811 96



Numéro de compte	Numéro de facture	Numéro de client	Page
299 007 078 437	627 103 289 619	100 726 992	2 de 2

Détail du lieu de consommation

Appartement 3
3625 rue Evelyn
Verdun QC H4G 1P4

Locataire

Numéro de contrat
3127 05559

Fin de l'abonnement

DÉTAIL DE LA CONSOMMATION

Du 9 juin 2026 au 30 juin 2026 (22 jours)

Numéro de compteur : G9SJ1409903

Nouveau relevé	Relevé précédent	Différence	Consommation
19095	- 19037	= 58	= 58 kilowattheures (kWh)

DÉTAIL DES COÛTS - TARIF DOMESTIQUE D - FIN DE L'ABONNEMENT

Du 9 juin 2026 au 30 juin 2026 (22 jours)

Consommation totale	58 kWh	
Jusqu'à 40 kWh par jour	58 kWh x 0,07065 \$	4,10 \$
Frais d'accès au réseau	22 j x 0,46154 \$	10,15 \$
Total partiel		14,25 \$
TPS (5,0 %)		0,71 \$
TVQ (9,975 %)		1,42 \$
Total des coûts de l'électricité		16,38 \$

Comparaison à l'an dernier

Aucune donnée de comparaison n'est disponible pour la période.

Pour vérifier si des données de comparaison sont disponibles pour d'autres périodes, voyez le portrait de votre consommation dans votre Espace client.

HISTORIQUE DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Du	Au	Jours	kWh	Moyenne (kWh/j)	Temp. ext. moyenne	Montant (taxes comprises)
2026-06-09	2026-06-30	22	58 Réelle	2,6	21 °C	16,38 \$
2026-04-11	2026-06-08	59	899 Réelle	15,2	13 °C	104,33 \$
2026-02-10	2026-04-10	60	2 029 Réelle	33,8	-2 °C	193,41 \$
2025-12-06	2026-02-09	66	3 086 Réelle	46,8	-9 °C	299,23 \$
2025-10-09	2025-12-05	58	1 513 Réelle	26,1	4 °C	150,89 \$
2025-08-09	2025-10-08	61	765 Réelle	12,5	19 °C	93,11 \$
2025-06-10	2025-08-08	60	716 Réelle	11,9	22 °C	88,68 \$
TOTAL		386	9 066			946,03 \$

PH00004891C000010116_3/2_4287_388/7



Hydro-Québec

C. P. 11022, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4W6